Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 022-212203319-20260428-2026_04_28_007-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

COMMUNE DE SAINTE-TREPHINE

Délibération 2026_04_28_007

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 28 avril 2026

Le 28 avril 2026 à 19h, le Conseil Municipal de Sainte-Tréphine, légalement convoqué le 22 avril 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges GALARDON, Maire.

Présents : GALARDON Georges ; RUMIN Christelle ; LE PAVEC Guy ; LE SCEL Josiane ; GOIC Marie-Jeanne ; LEROUX Aurélia ; JEGOUIC Anthony ; JEGOU Eflamm ; TRUBUIL Julien ; NICOLAS Marion
Absent excusé : LE PAVEN Nicolas
Secrétaire de séance : LE SCEL Josiane

Nombre d'élus : 11	Présents : 10	Votants : 10	Procurations :
	Pour : 10	Contre :	Abstentions :

Délibération n° 2026-04-28-007
Vote du BP 2026 du budget principal

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2026 tel que décrit ci-dessous :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	288 145.85 €	630 615.16 €
Recettes	288 145.85 €	630 615.16 €

Après discussion, le Conseil Municipal décide :

- **D'ADOPTER** le Budget Primitif ci-dessus présenté pour l'exercice 2026
- **DE VOTER l**e budget au chapitre en section de fonctionnement et au chapitre avec opération en section d'investissement
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer tous les documents s'y référant.

Le Maire,
Georges GALARDON

Transmis à la préfecture le : 12 Mai 2026
Certifié exécutoire le : 12 Mai 2026